

N.A.O. 2009**Négociations annuelles obligatoires**

Pour Force Ouvrière, les salariés n'ont pas à payer la facture d'une gestion contestable de l'entreprise sur ces cinq dernières années. Les négociations annuelles obligatoires portant sur vos salaires, rémunérations, avantages sociaux et les conditions d'exécution de vos contrats de travail doivent se tenir malgré le P.S.E. **Nous présenterons et défendrons vos revendications dans leur intégralité**

FO REVENDIQUE POUR 2009 EN MATIERE SALARIALE :

- ✓ Une augmentation générale de 5 % (rattrapage des années précédentes) applicable à tous les salariés sans exception (employés, agents de maîtrise et cadres) avec rétroactivité au 1^{er} janvier.
- ✓ La poursuite des négociations sur la mise en place d'un 13^e mois fixe, payé pour partie en juin (50 %) et pour partie en décembre (50%).
- ✓ La revalorisation des chèques-déjeuner avec une part employeur à 60 %.
- ✓ La revalorisation du budget social qui permette de véritables actions d'aide aux salariés en difficultés ponctuelles.
- ✓ L'augmentation du nombre de tenue par an pour le personnel magasin (de 2 à 4).
- ✓ La prise en charge de la journée de solidarité par l'entreprise.
- ✓ Une prime de transport pour tous ou participation aux frais réels.
- ✓ La prise en charge des frais kilométriques inter-sites pour l'ensemble des salariés.
- ✓ L'ouverture des négociations sur les grilles de salaires appliquées dans l'entreprise.

L'entreprise connaît aujourd'hui des difficultés économiques car elle n'a pas su ou voulu investir dans l'entreprise au bon moment, préférant, au fil des années, verser de larges dividendes aux actionnaires. Elle est donc en partie responsable de la situation. Malgré cela, sera-t-elle en capacité d'investir dans la véritable chance de l'entreprise : ses salariés. En période de crise, mieux vaut avoir des salariés motivés...

F.O. PIMKIE**Une équipe qui couvre
l'ensemble de
l'entreprise !****Maley UPRAVAN**
06 77 08 87 00
Déléguee Syndicale
Centrale**Karine DEWASMES**06 82 10 87 56
Déléguee Syndicale
Magasins**Magali LOISEL ROY**06 37 63 06 73
Déléguee Syndicale
Magasins**Anne FASCELLA**06 03 05 08 74
Déléguee Syndicale
DIRAMODE**Patricia TISSEGOUINE**06 26 61 00 50
Déléguee Syndicale
Diramode**ET VOUS ?**